

# MINIMA SYNTEC

## LA CFDT SIGNE LA REVALORISATION

La F3C CFDT a pris la décision de signer, le 30 mars 2017, la revalorisation des minima conventionnels de la Convention Collective des Bureaux d'Etudes dite Syntec. Cette revalorisation n'avait pas eu lieu depuis 2013, malgré l'obligation, dans la branche, d'ouvrir les négociations sur les minima deux fois l'an. Les salarié.e.s de la branche sont de plus en plus proche des minima conventionnels, et cette augmentation de 2% pour les ETAM et 1,5% pour les cadres est une belle aubaine.

La nouveauté de cet accord c'est que les deux grilles ETAM et Ingénieurs et Cadres figurent sur le même avenant :



## NOUVEAUX MINIMA ETAM

### TITRE I- FIXATION DES MINIMA CONVENTIONNELS ETAM

A compter de la date prévue au Titre III du présent avenant, les salaires minimaux conventionnels des ETAM sont déterminés selon la formule suivante :

$$\text{Salaire Minimum Conventionnel} = \text{base fixe} + (\text{valeur du point ETAM} \times \text{coefficient de la position}).$$

Pour la position 1.3.1, la valeur du point est fixée à **2,96 euros bruts** et la base fixe à **858,80 euros bruts**.

Pour les positions 1.3.2, 1.4.1 et 1.4.2 la valeur du point est fixée à **2,91 euros bruts** et la base fixe à **843,50 euros bruts**.

Pour les positions 2.1, 2.2, 2.3, la valeur du point est fixée à **2,91 euros bruts** et la base fixe à **850,50 euros bruts**.

Pour les positions 3.1, 3.2, 3.3 la valeur du point est fixée à **2,91 euros bruts** et la base fixe à **855,80 euros brut**

Cette révision ainsi définie de la valeur du point et de la base fixe porte le montant des nouveaux salaires minimaux conventionnels aux sommes indiquées dans le tableau ci-dessous, par position et coefficient de la grille ETAM de la Convention Collective Nationale :

Position	Coefficient	Base fixe	Valeur du point	Salaires minimaux bruts*
1.3.1	220	858,80	2,96	1 510,00 €
1.3.2	230	843,50	2,91	1 512,80 €
1.4.1	240	843,50	2,91	1 541,90 €
1.4.2	250	843,50	2,91	1 571,00 €
2.1	275	850,50	2,91	1 650,75 €
2.2	310	850,50	2,91	1 752,60 €
2.3	355	850,50	2,91	1 883,55 €
3.1	400	855,80	2,91	2 019,80 €
3.2	450	855,80	2,91	2 165,30 €
3.3	500	855,80	2,91	2 310,80 €

\*Dans les conditions visées à l'article 32 de la Convention Collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseils.



# MINIMA SYNTEC (suite)

## NOUVEAUX MINIMA CADRES

### TITRE II- FIXATION DES MINIMA CONVENTIONNELS IC

Le présent Avenant a pour objet de déterminer les salaires minimaux conventionnels des Ingénieurs et Cadres (IC) à compter de la date prévue au Titre III.

A compter de la date prévue au Titre III du présent avenant, la valeur du point des Ingénieurs et Cadres classés dans la grille Cadre de la Convention Collective Nationale est fixée :

- Pour les positions 1.1, 1.2, 2.1 (coefficient 105), 2.1 (coefficient 115), 2.2, 2.3 à 20,51 euros bruts pour les Ingénieurs et Cadres classés dans la grille Cadre de la Convention Collective Nationale ;
- Pour les positions 3.1, 3.2, 3.3, à 20,43 euros bruts pour les Ingénieurs et Cadres classés dans la grille Cadre de la Convention Collective Nationale.

Cette révision ainsi définie de la valeur du point des Ingénieurs et Cadres porte le montant des nouveaux salaires minimaux conventionnels aux sommes indiquées dans le tableau ci-dessous, par position et coefficient de la grille Cadre de la Convention Collective Nationale :

Positions	Coefficients	Valeur du point	Salaires minimaux bruts*
1.1 (coeff.95)	95	20,51	1 948,45 €
1.2 (coeff.100)	100	20,51	2 051,00 €
2.1 (coeff.105)	105	20,51	2 153,55 €
2.1 (coeff.115)	115	20,51	2 358,65 €
2.2 (coeff.130)	130	20,51	2 666,30 €
2.3 (coeff.150)	150	20,51	3 076,50 €
3.1 (coeff.170)	170	20,43	3 473,10 €
3.2 (coeff.210)	210	20,43	4 290,30 €
3.3 (coeff.270)	270	20,43	5 516,10 €

\*Dans les conditions visées à l'article 32 de la Convention Collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseils.

### BULLETINS DE PAIE DE JANVIER bis

Les bulletins de paie de janvier qui ont été renvoyés par courrier postal en avril, sont une nouvelle version de ceux envoyés en février, avec des colonnes bien cadrées cette fois-ci !

## COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT GFI INFORMATIQUE IDF

### BUDGET PRÉVISIONNEL 2017



- 1 Le budget des œuvres sociales a été déficitaire en 2016 de plus de 300 K€ sur un budget total de 1 M€.
- 2 Les élu.e.s **CFDT** avec la Trésorière du CE ont élaboré un budget prévisionnel 2017 respectant les fonds disponibles, et dont les prestations bénéficient à tou.te.s les salarié.e.s. Exemples : chèques cadeau de Noël, Chèque vacances, subvention voyage.
- 3 Le Secrétaire du CE a proposé une autre version du budget prévisionnel excédentaire de 7 K€, reprenant des prestations déficitaires, notamment la prestation PSG pour un montant de 37 K€. Une prestation par ailleurs trop restrictive, pas assez généraliste puisqu'elle ne s'adresse qu'à une minorité de personnes.
- 4 Lors de la réunion plénière du CE du 27 avril, les élu.e.s titulaires ont voté pour choisir les prestations à retenir ainsi que le budget prévisionnel alloué pour chacune d'elles. Les modalités de certaines prestations retenues seront définies ultérieurement.  
Deux prestations ont fait débat :
  - PSG : Arrêt de la prestation à la fin du contrat (fin mai 2017).
  - Subvention voyage : Le budget a été augmenté à 35 K€.

### Le succès de la subvention voyage est indiscutable !

En 2016, avec un budget prévisionnel de 30K€, ce sont 156 salarié.e.s (sur 2 440) qui ont pu en bénéficier.

### La subvention voyage : Une proposition CFDT !

La **CFDT** est à l'origine de la création de la subvention voyage. Vu le succès de la prestation en 2016, vos élu.e.s **CFDT** ont immédiatement demandé que le budget prévisionnel soit augmenté, pour qu'un plus grand nombre puisse en bénéficier. Non soutenue par les autres élu.e.s, cette augmentation n'a malheureusement pas été appliquée.

La **CFDT** et a très fortement soutenu sa reconduction en 2017 (cf notre communication de février), et demandé l'augmentation du budget alloué.



Vos élu.e.s CFDT soutiennent la prestation « subvention voyage ». Et obtiennent sa reconduction en 2017, avec un budget plus conséquent qu'en 2016 : 35K€ !

Les modalités et conditions d'accès à cette prestation seront votées ultérieurement. Nous ne manquerons pas de vous informer.

# COMITE D'ÉTABLISSEMENT GFI INFORMATIQUE IDF (suite)

## CHÈQUES VACANCES

### Qui y a droit ?

- Tou.te.s les salarié.e.s bénéficient des chèques vacances.
- Unique condition : avoir été embauché.e avant le 16 février 2017.

### Quel montant ?

- QF(1) > 34 501 € (ou sans présentation de l'avis d'imposition) : 50 €
- QF > 27 500 € : 110 €
- QF > 21 000 € : 130 €
- QF > 14 500 € : 150 €
- QF inférieur : 170 €

(1) La saisie du quotient familial (QF) doit se faire avant l'inscription sur le site du CE, onglet « Mon compte ».

### Comment s'inscrire ?

- Vous avez jusqu'au 15 mai 2017 pour faire votre demande de Chèques-Vacances.
- Via le site du CE, [ce-gfi-idf.com](http://ce-gfi-idf.com), menu « offres du CE/Famille/chèques vacances 2017 ».

### Quels documents à fournir (2) ?

- Avis d'imposition 2016 au titre des revenus 2015 ou avis de non-imposition.
- Étudiant.e en 2015 : Copie de la carte d'étudiant + avis de non-imposition 2016 ou attestation sur l'honneur.

(2) Les pièces justificatives sont à joindre lors de la saisie du formulaire d'inscription.

### Une question ? Besoin d'information, d'aide ?

- Envoyez un courriel à [accueil@ce-gfi-idf.com](mailto:accueil@ce-gfi-idf.com)  
ou
- Contactez Catherine par téléphone au 06 45 81 26 02 ou par courriel à [catherine.cfdt@laposte.net](mailto:catherine.cfdt@laposte.net).

## ARBRE DE NOËL 2017

Cette année le choix des élu.e.s (5 favorables, dont les élu.e.s **CFDT**) s'est porté sur la cité des sciences de la Villette. Nous ne manquerons pas de vous informer sur le détail de cette journée ainsi que les modalités d'inscription dès qu'elles seront votées.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CE

La **CFDT** demande l'inscription du vote du RI du CE à l'ODJ du prochain CE.

La Direction a relu la dernière version envoyée – un texte qui faisait consensus en novembre dernier - et a fait deux demandes de modifications minimales.

Depuis novembre, aucune autre demande de modification n'a été exprimée.

Le point sera-t-il inscrit par le Secrétaire à l'ODJ du prochain CE ?... Mystère !

## EXPERTISE DES COMPTES GFI IDF

La dernière expertise a été votée en avril 2016, elle a été diligentée sur les comptes Gfi 2015.

La **CFDT** demande d'inscrire le vote d'une expertise des comptes Gfi 2016 à l'ODJ du prochain CE.



# MÉTIERS DE LA BRANCHE

## UN NOUVEAU SITE INTERNET

Le FAFIEC(1) vient de réaliser un site internet afin de faire la promotion des métiers de la branche et de l'apprentissage. Vous y retrouverez des vidéos de salarié.e.s présentant leur métier, les métiers par secteur et ceux qui sont les métiers d'avenir.



EN SAVOIR PLUS ▶

[www.concepteursdavenirs.fr](http://www.concepteursdavenirs.fr)

(1) En France, les entreprises participent au financement de la formation professionnelle continue de leurs salarié.e.s. Ces contributions sont versées chaque année par l'entreprise à l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) dont elle dépend. Le FAFIEC est l'OPCA des métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil, des études et des métiers de l'événement.

# APPRENTI.E.S

## UNE NOUVELLE AIDE DE 335 €

Les apprenti.e.s de moins de 21 ans, dont le contrat a débuté entre le 1<sup>er</sup> juin 2016 et le 31 mai 2017, vont bénéficier d'une aide d'un montant forfaitaire de 335 €. Cette aide a été instituée par le décret n° 2017-267 du 28 février 2017.



EN SAVOIR PLUS ▶

[http://idf.directe.gouv.fr/Apprenti-e-s-de-moins-de-21-ans-beneficiez-d-une-aide-financiere?utm\\_source=sarbacane&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Newsletter%209%20du%2025-04-2017](http://idf.directe.gouv.fr/Apprenti-e-s-de-moins-de-21-ans-beneficiez-d-une-aide-financiere?utm_source=sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=Newsletter%209%20du%2025-04-2017)

# 1<sup>er</sup> MAI

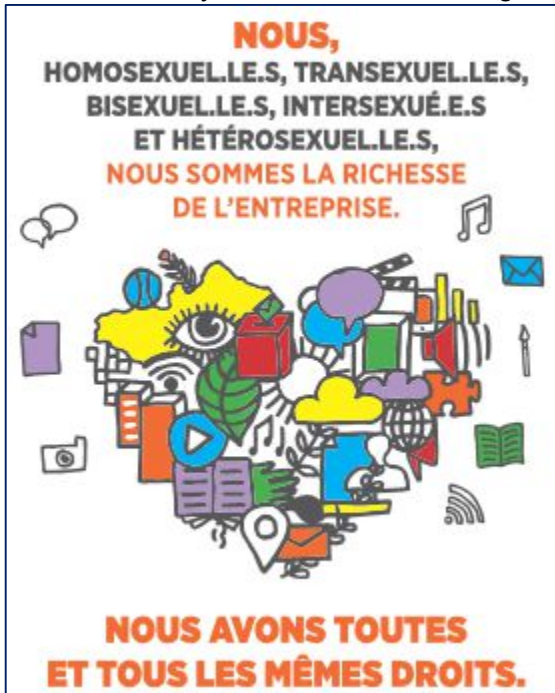
## MOBILISATION RÉPUBLICAINE CONTRE LE FN !

La Cfdt, la Fage et l'Unsa appellent à un rassemblement républicain le 1er mai au métro Jaurès à Paris afin d'exprimer leur opposition à la vision réactionnaire et identitaire du Front national et pour appeler à voter en faveur du candidat républicain au second tour de la présidentielle.



# MARCHES DES FIERTÉS 2017

Tous les ans, de mai à juillet, dans la plupart des grandes villes de France se déroule la marche des fiertés (ou Gay Pride, en anglais). La F3C a toujours été présente dans le cortège parisien organisé par la région Ile-de-France et ses syndicats dans les cortèges en province.



A ce jour les dates suivantes sont déjà fixées :

- Dijon : 13 mai
- Le Mans : 13 mai
- Lille : 3 juin
- Rennes : 3 juin
- Toulouse : 10 juin
- Lyon : 17 juin
- Metz : 17 juin
- Paris : 24 juin
- Rouen : 1<sup>er</sup> juillet

Date à venir pour : Angers, Arras, Auxerre, Avignon, Biarritz, Bordeaux, Caen, Chalon sur Saône, Chartres, Crest (Drôme), Grenoble, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Poitiers, Strasbourg et Tours.



L'HOMOPHOBIE EST ENCORE BIEN TROP FORTE ACTUELLEMENT DANS NOS ENTREPRISES, QUEL QUE SOIT LE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

**LES HOMOSEXUEL.LE.S, LES TRANSEXUEL.LE.S, LES BISEXUEL.LE.S, LES INTERSEXUÉ.E.S SOUFFRENT D'UN MAL-ÊTRE AU TRAVAIL IMPORTANT, L'ACCÈS À L'EMPLOI, À L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE, À L'ÉGALITÉ SALARIALE... SONT AUTANT DE PRIORITÉS QUE LA CFDT DÉFEND DANS L'ENTREPRISE.**

L'invisibilité du phénomène fait que les comportements homophobes **ne sont pas discutés en collectif**, ni évoqués auprès de la direction, ce qui tend à **minimiser la portée réelle** de l'homophobie dans l'entreprise.

**Ensemble inversons le phénomène.** Les personnes victimes de harcèlement, de mise au placard, d'insultes voire de violences physiques ne doivent pas se sentir isolées.

Elles doivent savoir qu'elles peuvent **compter sur le collectif CFDT** et leurs élu.e.s de terrain présents dans l'entreprise pour être écoutées, aidées et accompagnées.

Nous sommes toutes et tous concernés pour faire face, lutter et éliminer toutes les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

**La F3C CFDT mène des politiques actives contre l'homophobie et la transphobie pour que toutes et tous nous ayons les mêmes droits.**

Nous exigeons la négociation d'accords sur l'égalité des droits et des chances dans toutes les entreprises, pour :

- **Condamner** tout acte homophobe ou transphobe ou toute stigmatisation.
- **Prendre en compte toutes formes d'union (PACS, mariage et concubinage)** dans les accords d'entreprise et les fonctions publiques pour l'égalité au sein du personnel.
- Inscrire dans les accords **le droit à une vie personnelle** qui ne se limite pas qu'à une vie familiale !
- **Obtenir des droits égaux pour tous les salarié.e.s** (retraite, réversion, prestations familiales, rente accident du travail...) peu importe leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.
- **Impulser une politique préventive** de lutte contre l'homophobie ou la transphobie, notamment à travers les Instances Représentatives du Personnel (CE, DP, CHSCT).

**Vos élu.e.s CFDT de terrain sont également des acteurs incontournables dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, notamment au sein de votre entreprise. N'hésitez pas à les contacter.**

# CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à [cfdtgi@yahoo.fr](mailto:cfdtgi@yahoo.fr) avec une adresse privée autre que [xxxxx@gfi.fr](mailto:xxxxx@gfi.fr).

## Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgi.jimdo.com/>

## Vos représentant-e-s CFDT

**UES Gfi Informatique** Catherine LINTIGNAT [cfdtgi@yahoo.fr](mailto:cfdtgi@yahoo.fr) 06 45 81 26 02

### GFI INFORMATIQUE

<b>Est</b>	Fabrice DEMORI	<a href="mailto:f.demori@hotmail.fr">f.demori@hotmail.fr</a>	
<b>Ile de France</b>	Ibrahima BADIANE	<a href="mailto:cfdt.ibrahima@gmail.com">cfdt.ibrahima@gmail.com</a>	
	Consuelo FELIU LLOMBART	<a href="mailto:gfi.cfdt@gmail.com">gfi.cfdt@gmail.com</a>	
	Patrick LOU	<a href="mailto:lou.cfdt@free.fr">lou.cfdt@free.fr</a>	
<b>Méditerranée</b>	Christophe SIMON	<a href="mailto:cfdt.med@gmail.com">cfdt.med@gmail.com</a>	07 81 75 43 01
<b>Nord</b>	Isabelle LUSZCZYK	<a href="mailto:cfdtnord@free.fr">cfdtnord@free.fr</a>	
<b>Ouest</b>	Gaétan RYCKEBOER	<a href="mailto:ouest.cfdtgi@gmail.com">ouest.cfdtgi@gmail.com</a>	
<b>Rhône Alpes</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdtra@yahoo.fr">cfdtra@yahoo.fr</a>	
<b>Sud-Ouest</b>	Didier POUSSON	<a href="mailto:cfdt.gfi.sudouest@gmail.com">cfdt.gfi.sudouest@gmail.com</a>	

### GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	<a href="mailto:cfdt.gfi.ip@gmail.com">cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	<a href="mailto:ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com">ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	

### GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	<a href="mailto:cfdtprogiciels@yahoo.fr">cfdtprogiciels@yahoo.fr</a>	
-------	--------------	----------------------------------------------------------------------	--

### Hors UES

<b>COGNITIS</b>	Sébastien LACREU	<a href="mailto:cfdt.cognitis@gmail.com">cfdt.cognitis@gmail.com</a>	
<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdt.infofen@gmail.com">cfdt.infofen@gmail.com</a>	
<b>GFI INFORMATIQUE TELECOM</b>	Marie-Claire VIGUIER	<a href="mailto:cfdtgiit@gmail.com">cfdtgiit@gmail.com</a>	
<b>Business Document</b>	Dominique BERNARDINI	<a href="mailto:cfdt.bdoc@gmail.com">cfdt.bdoc@gmail.com</a>	06 11 78 72 93

